

Paris, le 11 septembre 2024

Le RDSE se félicite de l'adoption des conclusions et recommandations de sa mission d'information sur la santé périnatale

Les conclusions et recommandations de la **mission d'information sur la santé périnatale** que le groupe RDSE avait demandé au titre de son droit de tirage pour la session 2023-2024, ont été approuvées hier au Sénat et présentées publiquement aujourd'hui.

Les sénateurs du RDSE se félicitent du travail accompli durant six mois par leur collègue rapporteure de la mission, **Véronique GUILLOTIN**, Sénatrice de Meurthe-et-Moselle. En réponse à l'écho suscité par le rapport de l'Académie de médecine de mars 2023 sur la politique de périnatalité en France, le groupe RDSE a souhaité apporter une **analyse politique de la situation**.

La tableau clinique de la situation, qui montre que notre pays se classe depuis une dizaine d'années désormais aux 21^e et 22^e rangs européens en matière de mortalité spontanée et de mortalité infantile, fait peser des **risques sur la santé des mères et des nouveaux-nés, et menace l'équité sociale et territoriale**. Aussi, le rapport de la mission d'information du Sénat appelle un ensemble de réponses claires.

Notamment, la rapporteure préconise une **meilleure lisibilité du parcours de soins** et de l'articulation des dispositifs de référents par une communication publique sur la grossesse et la parentalité.

Il est également important de renforcer le **suivi en proximité durant la grossesse et après la naissance**. Pour cela, la disponibilité en nombre suffisant et la formation des professionnels de santé est primordiale.

Concernant en particulier la **sécurité des maternités**, elle dépend du renforcement de l'encadrement en personnels dans les activités de gynécologie-obstétrique et de néonatalogie.

Bien souvent oubliée, la **prise en charge de la santé mentale** des parturientes et des jeunes parents doit être rapide grâce à un accès de proximité.